
JOURNAL GÉNÉRAL DE FRANCE.

Du Vendredi 15 Juin 1792.

AVIS AUX SUSCRIPTEURS.

Nous prévenons MM. les souscripteurs que l'abonnement dans la province est de 36 liv. pour un an, 18 liv. pour six mois, et 10 liv. pour trois mois. Nous les prions de ne point nous faire passer de billets patriotiques, parce qu'ils n'ont point cours à Paris, et que nous serions conséquemment obligés de les leur renvoyer.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Hambourg, le 4 juin.

DES lettres de Stokolm nous apprennent que les complices du régicide Ankarström viennent d'être condamnés au supplice qu'à subi ce scélérat. La sentence sera exécutée sous quelques jours.

M. de Vibraye, maréchal-de-camp, votre envoyé constitutionnel à la cour de Danemarck, est passé il y a quelques jours par cette ville.

Dresde, 26 mai. L'électeur de Saxe a été plus clairvoyant que la diète de Pologne, lorsqu'il a refusé d'accepter la couronne qu'on lui offroit, il prévoyoit ce qui arrive aujourd'hui. Les Polonais avoient compté sur des secours de sa part; mais il ne paroit point disposé à en fournir. Toutes les démarches de la cour de Dresde sont réglées d'après une profonde politique.

Varsovie, 27 mai. La diète va bientôt se séparer, elle vient d'accorder au roi des pouvoirs fort étendus durant le cours de la guerre. Les nonces sont impatients de se rendre, soit à l'armée, soit dans les palatinats, pour y entretenir l'esprit de patriotisme dont ils sont animés.

Ratisbone, 4 juin. Tous les préparatifs de

guerre contre la France se font avec une activité prodigieuse. Il est passé aujourd'hui deux courriers extraordinaires, venant des Pays-Bas, et allant à Vienne, pour presser la marche du reste des troupes Autrichiennes.

Bruxelles, le 11 juin. Les gouverneurs des Pays-Bas viennent de rendre une ordonnance, d'après laquelle tout soldat Autrichien enrôlé dans l'armée de Charost, ou portant les armes contre l'Autriche, sera sur le champ puni de mort, s'il est pris.

Le successeur, du prince-évêque de Liège mort le 3 de ce mois, n'a point encore été nommé, comme l'on répand quelques papiers publics.

De Coblenz, 4 juin. Le général comte de Clairfait aura le commandement des troupes Autrichiennes dans les Pays-Bas. Il est chéri des soldats, qui se croiront invincibles sous un guerrier, connu de toute l'Europe par ses talens militaires, et par ses exploits dans la guerre contre les Turcs.

Huit mille Autrichiens sont arrivés à Etenhein le 1^{er} de ce mois, ce qui, joint aux troupes qui sont dans le Brisgaw, et à celles que l'on attend incessamment formera avant le 15 un corps d'élite de plus de 60 mille hommes.

M. de Bouillé est arrivé hier de Magdebourg. Les émigrans feront partie de l'ar-

mée du roi de Prusse et du corps de réserve, où ce prince sera en personne. Tout est disposé pour les plus grands événemens.

Extrait des réflexions sur la garde nationale de la capitale.

« Nous n'avons pas craint de présenter dans quelques réflexions à la garde bourgeoise de dures, mais d'importantes vérités. Elle a eu le noble courage de les entendre; c'est déjà un grand pas vers le bien. Aujourd'hui, c'est avec plaisir que nous rendons hommage à l'attitude fière et imposante que commence à prendre cette garde. LA DÉFENSE DE SON DIEU, LA CONSERVATION DES JOURS DE SON SOUVERAIN; voilà le dépôt sacré qui, en ce moment, est confié à la garde nationale.

» Déjà cette garde a manifesté son hommage, son respect, sa vénération pour son Dieu: elle s'est montrée le jour de la fête et le dimanche qui a suivi, avec cette énergie qui convient à une force armée pénétrée de ses devoirs envers le roi des rois, et devant lequel toute autre obéissance doit fléchir; elle a ordonné, commandé, maintenu le respect dû au souverain maître, et n'a point souffert les irrévérences que des impies et des factieux avoient projeté de faire à son culte: or, qui sert bien Dieu, aime son roi. Il en est résulté aussi que cette garde s'est en effet rapprochée de son souverain, qu'elle a senti qu'une nouvelle force armée qu'on vouloit établir, sous des prétextes trompeurs, n'étoit créée que pour exécuter des projets atroces et sanguinaires contre la famille royale et les honnêtes habitans de la capitale, pour faire commettre au milieu de Paris les mêmes horreurs qui ont eu lieu à Avignon et dans les principales villes du Midi.

» Persistez dans vos nobles desseins, garde, qui venez de vous montrer si fidèle à votre Dieu; vous ne pouvez plus manquer de l'être à votre roi: achevez ce que vous avez commencé; que l'Europe qui vous observe, apprenne que vous n'avez été qu'égarée; que l'honneur et les malheurs vous ont ouvert les yeux sur vos devoirs: encore un pas, braves Français et votre roi est à vous: vous verrez alors les armes tomber des mains de ceux qu'on voudroit vous représenter comme vos ennemis; la capitale vous devra son existence; la France entière son salut; c'est alors que vous verrez ces prétendus ennemis tels qu'ils sont, vos amis, les amis de

l'ordre; vous les verrez venir mêler leurs armes avec les vôtres, pour rendre au roi des rois l'hommage que lui doit tout mortel, et rendre à la majesté royale, qui est son image vivante sur la terre, le respect et la vénération que nous lui devons tous et d'où dépendent l'ordre et le bonheur de la société. Vous mériterez par-là d'être un jour nommés LES DÉFENSEURS DE LA RELIGION ET LES VENGEURS DU TRÔNE.

J A C O B I N S.

Laveaux, espèce de patriote, échappé des prisons de Strasbourg, est accouru auprès de ses frères, à Paris. Mes amis, a-t-il dit, pour éviter les dangers qui nous menacent, je ne vois qu'un moyen, c'est de faire une pétition chargée d'une foule de signatures, où l'on dira à l'assemblée nationale: voulez-vous que nous soyons libres, oui ou non? C'est encore d'aller demander à Louis XVI s'il veut sauver l'état? Vous murmurez! Hé bien, je ne veux pas qu'on lui demande rien, je veux qu'on lui dise: veux-tu faire ton devoir? Si tu ne veux pas le faire, dépose ta couronne. Voilà le parti que vous avez à prendre; sinon courbez la tête sous vos anciens tyrans.

M. de Hesse: Je vais entrer dans des détails que M. Laveaux ne peut vous donner. Je vous dirai des vérités; il y en aura pour tout le monde. J'ai eu ordre, il y a un mois, de me rendre à Strasbourg et de m'aboucher avec M. Lukner. On m'a fait faire dix-sept cents lieues, messieurs, je connois parfaitement toute la France. Je viens en Alsace. Je vais à Lauterbourg; M. Lukner venoit d'en partir. J'ai vu qu'on m'envoyoit à la boucherie; cependant je n'ai pas perdu courage. J'ai demandé des forces, on m'a envoyé un bataillon de volontaires indisciplinés; c'étoit un tour que me jouoient les feuillans. Mais bientôt j'ai eu la confiance de ce bataillon; et, comme dit M. Lukner, ils sont devenus aussi doux que des moutons. Quand les feuillans ont vu que leurs intentions n'avoient pas été secondées par ce premier bataillon, ils m'en ont envoyé un second plus indiscipliné que l'autre: ils ont eu soin de leur faire la leçon: ils m'ont représenté comme parent du roi et de la reine, et par conséquent comme un franc aristocrate. Enfin ce bataillon étoit si bien indisposé contre moi, qu'à son arrivée il n'a pas manqué de crier à la lanterne l'Autrichien. Diable! il ne faisoit pas bon, comme vous

voyez. Néanmoins, en allant mon petit bonhomme de chemin, tout s'est arrangé le mieux du monde.

Messieurs, en Alsace, vos villes frontières sont dénuées de tout : Narbonne vous a trompés. A Strasbourg, il n'y a, pour la défendre, que 4510 hommes : Landau est encore plus mal protégé ; il en est ainsi de toutes les autres villes ; car je les connois aussi parfaitement que vous connoissez cette salle. Je puis vous assurer, messieurs, que votre situation de ces côtés-là me fait trembler. Je demande qu'on me confie le salut de l'empire du côté du Rhin. A Strasbourg, je ferai porter mon cercueil sur les remparts ; et là, chaque jour il me dicteroit mes devoirs.

M. Réal : Il est temps plus que jamais de dire la vérité, rien que la vérité, mais toute la vérité. La cour conspire, l'état-major de l'armée conspire, les départemens conspirent : tout en un mot conspire.

M. Albitte : Vous vous livrez trop à l'amour des phrases et du beau langage. Il faut avoir le courage d'entendre la vérité.

M. Réal : Si tout conspire, il faut aller au remède souverain, ou que la nation périsse. . . .

M. Lasource : Quoi ! M. Réal a conclu par un *si* ?

Un membre : Je ne désespérerai pas de la chose publique, tant qu'il y aura des jacobins en France.

M. Chambertois : Il vous est démontré que la ville de Strasbourg est entre les mains des traîtres réunis à M. Diétrick. Il en est de même de Landau. Ces villes ne sont plus à la France ; elles sont aux Antrichiens : ils se rassemblent aux environs, et c'est par-là que doit commencer l'attaque. Ils s'emparent de Neuf-Brissac, et de là ils viennent droit à Paris. (Grande terreur.)

M. Fabre d'Eglantine : Broglie est un homme pendable, et je dis pendable, parce que s'il m'en demandoit la raison, je lui répondrais qu'il n'en donnoit aucune, lorsqu'il disoit que s'il ne pouvoit se défaire de ceux qui lui nuisent dans telle ou telle ville, il le feroit dans celles qui lui sont dévouées. Avec les seules lettres qui sont entre nos mains, et qui articulent des faits si graves contre lui, nous pourrions le faire destituer. . . .

Paris, 15 Juin.

Jamais Brissot, Condorcet, et toute cette vile populace d'écrivailleurs qui chaque jour

inondent la capitale de leurs infâmes libelles ; n'ont montré autant d'acharnement contre la religion et ses augustes cérémonies. Les moyens les plus perfides et les plus coupables ont été employés pour infecter la masse du peuple de cette philosophie monstrueuse, qui, sous prétexte de tolérance, ne tend qu'à corrompre les mœurs, à détruire la religion, et à renverser les lois. Mais, en dépit des Manuel, des Pétion, des Rhœderer, toutes les processions d'hier ont été belles et pompeuses. Les gardes nationaux y ont assisté, en armes : toutes les maisons étoient décorées, et une foule nombreuse accompagnoit le St. Sacrement.

Quelques jacobins, c'est-à-dire, des ennemis de l'ordre, de la paix, et sur-tout de la religion, ont encore affecté de braver la multitude ; mais ils en ont été cruellement punis. Nous avons vu nous-mêmes, sur le boulevard, un de ces misérables, gardant opiniâtement son chapeau sur sa tête, s'obstiner à vouloir passer au milieu des prêtres. Tout-à-coup il s'est vu assailli par le peuple : il a été traîné par les cheveux, et meurtri de coups. Le peuple est condamnable sans doute, et nous sommes loin de vouloir justifier ces excès ; mais celui qui, par son audace, provoque ainsi sa fureur, est cent fois plus coupable, et quand il en est la victime, ce n'est qu'à lui qu'il doit l'imputer. Quelques jacobins ont encore été maltraités, et des maisons, devant lesquelles on n'avoit pas tendu, ont manqué d'être saccagées.

Malheureusement, plusieurs de ceux qui le matin assistoient aux processions, applaudissoient le soir aux motions régicides. La lettre de Rolland de la Plâtrière, cette lettre (1) qui prouve jusqu'à quel point un sujet rebelle ose porter l'audace, quand il a le secret de la foiblesse de son maître, cette lettre a été lue et applaudie dans les groupes des Tuileries. Mercredi on disoit hautement qu'il falloit aller massacrer le roi. Une femme bien vêtue a laissé échapper un signe d'indignation : sans respect pour sa foiblesse, pour son sexe, pour la décence, on l'a traînée et précipitée dans le bassin, sans qu'aucun homme ait osé prendre sa défense.

Dans ce même moment (7 heures du soir) le roi gémissoit dans son palais, et tous les théâtres regorgeoient d'aristocrates. On donnoit *Sargines* aux Italiens : au moment

(1) Nous en donnerons demain un extrait.

où *Sargine* dit « O mon roi ! ils nous passeront sur le corps à tous avant d'arriver » jusqu'à toi. » les voûtes du théâtre furent ébranlées par des *bravo* et des applaudissemens redoublés ; mais si un des dix jacobins qui étoient dans le parterre , avoit montré le bout d'une pique , ç'eût été pour tous les spectateurs la tête de Méduse ; la terreur les eût glacé , et toutes les mains fussent restées immobiles et en chemin d'applaudir.

Bulletin de l'armée.

L'armée de M. Lafayette est campée à Maubeuge. L'avant-garde , commandée aujourd'hui par M. Latour-Maubourg , est campée à Griselles , qui est à trois-quarts de lieue en avant de Maubeuge. Elle a été renforcée de 1500 grenadiers , et de 4 escadrons de dragons. Dans la nuit du 12 au 13 des patrouilles des deux armées se sont fusillées ; il y a eu quelques blessés de part et d'autre. M. Gouvion s'étoit porté avec un hussard vers une maison que l'ennemi ne découvroit pas , lorsqu'il a été atteint d'un boulet à ricochet qui l'a renversé mort. Il a été enterré avec honneur sur le champ de bataille. Il dit la veille à M. Lafayette , en le quittant : « Mon cher général , entre les aristocrates et les factieux , je vois que ce qui peut nous arriver de plus heureux est d'être tué. »

— Les carabiniers sont partis le 13 de Valenciennes , pour se rendre à l'armée de M. Lukner. Ce général a établi son camp au faubourg de la Madelaine , près de Lille. Le 11 , on a formé un camp de 4 à 5 mille hommes en avant de Lille , sur le chemin de Tournai.

ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

Séance du mercredi soir 13 juin.

Le grand diplomate , M. Rulh , dénonce les Autrichiens qui ont arrêté sur leur territoire un juge de paix de Strasbourg , quoiqu'il eût un passe-port. Renvoyé au comité diplomatique.

Soixante-quatorze gardes nationaux retractent la signature qu'ils ont donnée pour la pétition présentée à l'assemblée contre la formation d'un camp près de Paris. On fait sonner bien haut ces retractations , mais nous observerons que sur 8 mille signatures , il n'y en a pas 500 de retirées.

L'auteur d'un placard qu'on a lu dans ce journal , et qui est intitulé *les complots* , ayant été dénoncé , écrit à l'assemblée , pour l'assurer qu'il croit avoir fait un acte de patriotisme.

Séance du jeudi 14 juin.

Un décret qui permet l'exportation des laines non-filées , a précédé une motion de M. Gastelier , qui demandoit qu'on rapportât le décret par lequel on a ordonné l'envoi aux 83 départemens de la lettre de M. Roland de la Platière. — *A bas , à bas. L'ordre du jour.* (Adopté.)

Au moment où le décret contre les prêtres est à la sanction , on fait venir des pétitions contre ces infortunés , pour soulever le peuple contre le roi , si ce monarque a assez de force pour ne pas le sanctionner. Une pétition du département de la Vendée (Poitou) leur impute plusieurs assassinats : on y joint des procès-verbaux faits par des jacobins , et dont rien ne constate l'authenticité. D'ailleurs si les faits sont prouvés , qu'on les punisse selon les lois ! M. Cambon a demandé que ces pièces fussent envoyées au roi. Annoncer cette insolente demande , c'est dire qu'elle a été adoptée.

M. Mourgues , protestant languedocien , et inspecteur des travaux de Strasbourg , fait passer à l'assemblée la lettre suivante , dont la lecture a été interrompue par des murmures indécens. « M. le président , le roi m'a confié l'important ministère de l'intérieur. J'espère que la sévérité de mes principes constitutionnels me conciliera la bienveillance de l'assemblée.

Signé. Mourgues.

Encore une députation qui applaudit au décret sur la formation du camp. Que de manœuvres de la part des factieux pour arriver à leur but !

L'importante discussion sur les droits féodaux étoit à l'ordre du jour. Combattu par MM. Prouveur et Henri , le projet de la suppression a été soutenu par M. Goyer , qui s'est vu fortement appuyé par MM. Albitte et Grangeneuve. Des débats très-violens , très-tumultueux , se sont élevés pour la priorité. Enfin , sur la motion de M. Lacroix , il a été décrété que « les droits casuels qui ne seront pas prouvés être le fruit d'une concession de fonds , en vertu du titre primitif , sont supprimés sans indemnités. »